



**CONVENTION SUR
ESPÈCES
MIGRATRICES**

Distr. GENERAL

PNUE/CMS/Conf. 9.6
5 novembre 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

NEUVIÈME SESSION DE LA
CONFERENCE DES PARTIES
Rome, 1-5 décembre 2008
Point 9.0 de l'ordre du jour

RAPPORT DU DEPOSITAIRE

(Préparé par la République Fédérale d'Allemagne)

1. Le rapport du dépositaire est ci-joint. Le rapport est présenté intégralement par le secrétariat dans la langue dans laquelle il a été reçu (anglais) de la République fédérale d'Allemagne.

Rapport du dépositaire pour la triennale 2006-2008

Le dépositaire de la Convention, le Ministère fédéral allemand des affaires étrangères a l'honneur de soumettre ce rapport aux parties et aux États signataires de la Convention du 23 juin 1979 sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS).

Depuis la dernière conférence des parties 17 nouveaux états membres ont rejoint la Convention. La Convention entre en vigueur pour les pays y accédant le premier jour du troisième mois après que le pays a déposé son instrument d'accession à la Convention avec le dépositaire. Les gouvernements des états suivants ont communiqué leur accession à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) au gouvernement de la République fédérale d'Allemagne étant le dépositaire et leur accession a pris effet aux dates suivantes:

Algérie	01.12.2005
Bangladesh	01.12.2005
Cap Vert	01.05.2006
Kazakhstan	01.05.2006
Iles Cook	01.08.2006
Angola	01.12.2006
Yémen	01.12.2006
Madagascar	01.01.2007
Honduras	01.04.2007
Costa Rica	01.08.2007
Antigua-et-Barbuda	01.10.2007
République Islamique d'Iran	01.02.2008
Cuba	01.02.2008
République de Palau	01.02.2008
République de Serbie	01.03.2008
Gabon	01.08.2008
Estonie	01.10.2008

Au 1^{er} octobre 2008 la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage consiste en 110 parties.

Les efforts de recrutement sont menés principalement par le secrétariat CMS à Bonn, alors que le dépositaire aide le secrétariat à promouvoir la Convention afin de recruter de nouvelles parties. De plus, le Ministère des affaires étrangères contacte les ambassades allemandes dans les pays cibles pour aider à l'étape finale de la procédure d'accession, la signature des documents. Durant la triennale 2006– 2008, le dépositaire a aidé le secrétariat à promouvoir des activités dans les pays suivants :

Arménie
Belize
Botswana
Brésil
Burundi
Chine
Cuba
El Salvador
Estonie
Ethiopie
Guatemala
Guinée Equatoriale
Haïti
République Islamique d'Iran
Malawi
Namibie
Nicaragua
Russie
Zimbabwe